

Nous soutenons le secteur fluvial et intermodal ! Depuis la création du Plan wallon en 1996, nous travaillons au développement du transport fluvial et intermodal de marchandises en Wallonie. Nous participons également au maintien d'une flotte de navigation intérieure performante.

## Quelles primes vous sont proposées ?

€ Prime à l'investissement pour le développement du transport de marchandises par voie navigable ou par chemin de fer

### Quels sont les montants ?

- 30 % du montant de vos investissements si vous êtes une petite ou moyenne entreprise
- 20 % du montant de vos investissements si vous êtes une grande entreprise

Ces montants sont plafonnés à 500 000 € par année.

### Quelle condition devez-vous remplir pour bénéficier de cette prime ?

La principale condition est de pouvoir augmenter votre tonnage fluvial ou ferroviaire et de le maintenir pendant 3 ans.

### Quels sont les investissements éligibles ?

- Vos achats d'équipements neufs nécessaires au transbordement de marchandises de/vers la voie d'eau ou le chemin de fer
- Vos aménagements d'infrastructure nécessaires au transbordement de marchandises de/vers la voie d'eau ou le chemin de fer





## € Prime aux services réguliers de transport de conteneurs par voie navigable

### »»» Quels sont les montants ?

- 12 € par conteneur 20 pieds
- 36 € par conteneur 40 pieds

Ces montants sont plafonnés à 30 % des coûts d'exploitation d'une ligne régulière si vous êtes une petite ou moyenne entreprise et à 20 % si vous êtes une grande entreprise. Ces montants sont également plafonnés à 500 000 € par année.

### »»» Quelle condition devez-vous remplir pour bénéficier de cette prime ?

- Être une personne physique ou morale
- Être exploitant d'une ligne régulière de transport fluvial de conteneurs à partir d'un terminal wallon relié à la voie d'eau

### »»»» Comment bénéficier de ces différentes primes ?

Si vous souhaitez introduire un dossier de demande d'aide à l'investissement, vous pouvez nous contacter directement à la Direction du Transport et de l'Intermodalité des Marchandises. Nous vous aiderons à la rédaction de votre dossier avant de le transmettre pour traitement au Service public de Wallonie Économie, Emploi, Recherche.

N'attendez pas !



**Attention**, contrairement au Plan précédent, tous les dossiers doivent être introduits **avant** la signature de bons de commande relatifs à du matériel éligible !